



DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

LES DEFIS ET ENJEUX SECURITAIRES DANS L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN

LA PERSPECTIVE DE LA MAURITANIE

Par ISSELMOU ABDEL KADER

Mentions Légales

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016
Responsable : Jan Henrik Fahlbusch, Représentant Résident
Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik Fahlbusch

Commandes de publications

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.
Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I. LE DEFI ENVIRONNEMENTAL	6
II. LE DEFI DE L'HERITAGE JACOBIN	7
III. LE DEFI DU REGIME MILITAIRE	8
IV. LE DEFI DU WAHHABISME	9
V. LE DEFI DES SEQUELLES DE L'ESCLAVAGE	12
VI. LE DEFI D'UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES ETHNIES	14
VII. LA MAURITANIE FACE AU DEFI DU TERRORISME	15
VIII. LA MAURITANIE FACE AU DEFI DE L'ECONOMIE CRIMINELLE	17
CONCLUSION	20
BIBLIOGRAPHIE	21

AVANT-PROPOS

Les récentes crises libyenne et malienne ont exacerbé l'insécurité multidimensionnelle (personnelle, économique, politique, sociale, environnementale, sanitaire, etc.) des populations vivant dans l'espace sahélo-saharien et mis en exergue non seulement la faiblesse des Etats mais aussi la nécessité d'une coopération régionale, notamment entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest pour relever ensemble les défis communs.

C'est à partir de ce constat que le projet « Dialogues sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien » a été initié par la Friedrich-Ebert-Stiftung-Mali, en réseau avec les bureaux du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie, dans le but de souligner les fortes interdépendances entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest en matière de sécurité et de promouvoir le dialogue national et sous régional sur les défis et menaces sécuritaires nationaux et transfrontaliers.

Ainsi, en vue de procéder à un état des lieux de ces questions en les mettant en perspective avec le concept de sécurité humaine, des études-pays ont été commanditées dans les pays concernés par le projet, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, Le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Chaque étude-pays a été soumise à une validation nationale devant un comité de spécialistes de la sécurité humaine du pays concerné. Aussi, les études-pays ont fait l'objet d'un atelier d'experts pour non seulement une mise en commun des défis mais aussi dégager les priorités d'actions politiques communes dans l'espace maghrébo-sahélien.

Les études-pays sont donc la première phase de ce projet pluriannuel et la base intellectuelle sur laquelle reposeront les activités ultérieures du projet, notamment la conférence régionale dont les thématiques prioritaires ont été dégagées lors de l'atelier des experts.

Les résultats du projet s'adressent à tous les acteurs en charge de la sécurité humaine dans toutes ses dimensions et constitueront une importante source d'informations et d'orientations pour les décideurs politiques et autres acteurs de la société civile ainsi que pour les chercheurs et universitaires nationaux et étrangers.

Bamako, juillet 2016

Jan Henrik Fahlbusch
Représentant Résident

Countel Kanne
Chargée de programmes

INTRODUCTION

Jadis couloir d'échanges entre l'Afrique noire et la région s'étendant du Maroc au Nil, le Sahara central est devenu un espace de tous les dangers. Un lieu de fermentation d'une conflictualité multidimensionnelle mettant en péril des pays. Les habitants de ce vaste désert sont horrifiés par des formes inédites d'insécurité qui y prospèrent. La peur, s'ajoutant à la précarité des conditions de vie, les conduit à un exode massif, parfois vers d'autres contrées moins hospitalières. Les États faibles, sans ressources et incapables de trouver le fil conducteur d'une gestion adéquate de leur diversité, sont dans un désarroi tel qu'ils aggravent du fait de la mauvaise gouvernance les conflits internes auxquels ils sont confrontés. Leur faiblesse d'États postcoloniaux n'a d'égal que la porosité de leurs frontières et la rapidité avec laquelle s'élargissent, entre eux, des espaces gris annonçant l'émergence d'acteurs échappant à tout contrôle. Mais, quoique gravissime et visible, cette perspective semble insuffisamment perçue par les stratégies géopolitiques des pays concernés. Au contraire, la dispute sous-jacente de l'exclusivité des ressources et du monopole d'influence empêche les puissances régionales et internationales de voir plus loin que leurs intérêts exclusifs immédiats. Pourtant, l'espace sahélo-saharien échappe dans la réalité à toutes les ambitions individuelles qui y rivalisent maladroitement et tombe entre les mains de forces obscures dont les populations risquent, faute de mieux, de s'approprier l'idéologie.

La réflexion sur la crise malienne aboutit à la conclusion qu'elle est la somme des signes de vieillesse d'un État arrivé à son terme historique d'efficacité et dont le sort sera celui de tous les États africains qui n'auront pas d'imagination en matière de gouvernance territoriale. Les causes sécuritaires de la « multi-crise » malienne sont celles qui secouent de manière ouverte ou latente l'ensemble des pays africains anciennement colonisés. Mais, certains pays de la région sahélo-saharienne ne semblent pas tirer la leçon de la « fable du taureau ». La similitude des contextes nationaux, des défis, des menaces et des acteurs en présence montre à quel point il est nécessaire pour les États d'avoir une stratégie fondée sur la mutualisation durable des ressources. Penser autrement et estimer que la crise malienne constitue un cas isolé, c'est reculer l'échéance de cette mutualité et accélérer la marche commune vers le chaos. C'est oublier aussi que l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, la Mauritanie, le Niger, le Maroc et le Sénégal sont exposés aux mêmes risques que le Mali, mais à des dates et sous des formes différentes. Il ne suffit pas d'avoir, au niveau de chaque pays, une stratégie bâtie sur le triptyque sécurité, paix et développement, car cette approche individualiste n'aidera guère à mettre fin au danger du jihadisme, aux rébellions internes, aux coups d'État et à la prolifération de toutes sortes de trafic.

L'analyse de ces questions par rapport à la Mauritanie a été centrée sur les défis et enjeux sécuritaires internes et externes auxquels ce pays fait face, ainsi que la réponse apportée par les pouvoirs publics mauritaniens pour y faire face. A ce sujet, les entretiens se sont avérés difficiles, et la documentation de première main rare et inaccessible.

Il convient de préciser au demeurant qu'au sens du présent rapport, le défi est compris comme une épreuve à laquelle le pays est mis déjà ou dont les signes apparaissent à l'horizon. L'enjeu est, quant à lui le prix à payer pour relever le défi. C'est pourquoi, il a paru opportun de mentionner les défis et les enjeux de tous ordres qui menacent la stabilité de la Mauritanie, y compris ceux ayant un caractère naturel, historique ou culturel qui participent à aggraver les risques sécuritaires.

I. LE DEFI ENVIRONNEMENTAL

Peu de gens mesurent à leur juste valeur les incidences sociologiques, culturelles et politiques de la sécheresse en tant qu'élément essentiel d'un défi environnemental. Ils n'en perçoivent que les aspects économiques et sociaux immédiats, visibles et faisant appel à des solutions urgentes, souvent alimentaires.

1.1 La mesure du défi environnemental

Le climat et le relief sont deux phénomènes naturels qui constituent un défi majeur pour la Mauritanie, pays composé à 70% de montagnes et de cordons dunaires. La péjoration climatique a eu des effets destructeurs sur l'économie et la société. Les populations du Nord glissent vers le sud et se concentrent autour des zones humides en y multipliant les conflits qui dépassent la capacité de l'État. Les communautés pastorales des régions australes et orientales passent désormais plus de temps au Mali et au Sénégal et, en chevauchant différents pays la plupart du temps, affaiblissent leur rapport avec leur pays. L'État fait face aux difficultés d'une gestion rationnelle des ressources naturelles dans un contexte de précarité qui lui impose d'observer un rythme d'aménagement agricole dont il n'a pas les moyens. Jusqu'ici, la meilleure solution pour les populations des contrées septentrionales du pays est de descendre vers le fleuve Sénégal dont les terres cultivables se réduisent elles aussi. Même la capitale du pays est menacée par l'inondation en cas de rupture du littoral qui la protège. Cette ville de plus d'un million d'habitants fut construite au bord d'une dépression située au-dessous du niveau de la mer. Les techniciens avaient bien perçu les risques liés à cette position géographique et mirent au point un Plan Directeur déclarant « non aedificandi » les zones basses du site. Mais les autorités publiques lotirent ces zones pour y installer les populations en commettant ainsi une erreur dont les conséquences peuvent être immenses à cause de la destruction du littoral dont le sable a servi pour la construction de la ville. Il s'agit d'un danger imminent si l'on en croit les études montrant que le rythme moyen de l'érosion du cordon dunaire du littoral a été de 0,83 m/an entre 1954 et 1980.

1.2 La réponse au défi climatique

Pour faire face au défi environnemental et mettre le pays à l'abri de l'insécurité alimentaire, les gouvernants ont adopté une stratégie comportant (i) un axe législatif réadaptant le cadre juridique et institutionnel régissant la gestion des ressources naturelles (ii) un axe d'encouragement du développement de l'agriculture irriguée en réalisant des aménagements hydro agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal et (iii) un axe de sensibilisation des populations sur la nécessité de protéger les ressources naturelles¹.

Cette stratégie a eu des résultats positifs, mais le risque de pénurie alimentaire continue de se faire sentir. Le pays a toujours recours à l'aide alimentaire extérieure et la capacité de l'État demeure limitée face à l'évolution des besoins de la population. Le rythme des aménagements est faible à cause du manque de ressources et en dépit de l'aide de l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). D'autres partenaires apportent à la Mauritanie une aide alimentaire d'urgence appréciable, en particulier le Programme alimentaire mondial (PAM), les États-Unis d'Amérique, le Japon et d'autres pays amis.

1.3 L'action de la Mauritanie dans son espace sahélien

La désertification et l'insécurité alimentaire constituent une menace pour la Mauritanie qui adhère au Comité Inter État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ainsi qu'à l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) qui s'est avérée une entreprise salubre pour ses membres. Il est également possible qu'en coopérant avec le Mali et le Sénégal, la Mauritanie arrive à résorber une bonne partie de son déficit alimentaire grâce aux opportunités qu'offre la transhumance de son cheptel vers ces deux pays. La coopération au sein de l'OMVS, et plus généralement entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, a montré que le bassin du fleuve et les espaces pastoraux partagés peuvent servir de cadre approprié pour la mise en cohérence des intérêts stratégiques de ces trois pays dont les partenaires n'ont pas hésité à apporter leur aide à la réalisation des projets intégrateurs de l'OMVS et à parier sur la réussite de cette dernière en tant qu'exemple d'instrument d'intégration sous régionale.

En dépit de ces facteurs positifs, la production céréalière de la Mauritanie demeure fortement déficitaire, ce qui fait de peser sur elle un risque supplémentaire d'instabilité étant donné l'aiguïssement et la généralisation des conflits autour des ressources foncières et hydriques.

¹ Dans ce domaine, la Coopération bilatérale allemande a joué un rôle éminemment positif grâce auquel les Mauritaniens ont nettement modifié leur attitude déprédatrice après avoir compris la nécessité d'une gestion intelligente de leurs ressources naturelles.

1.4 Conclusion/Recommandations

Pour relever le défi environnemental, la Mauritanie doit s'orienter vers :

- La libération des énergies en zone rurale en révisant le cadre législatif foncier en vue de sécuriser les droits des paysans sans-terre ;
- La définition d'une politique multisectorielle de promotion des villages d'anciens esclaves pour fixer les populations rurales dans leurs terroirs tout en leur assurant l'accès aux services sociaux de base. Cette politique devra être centrée autour de la maîtrise des eaux de surface dans les régions rurales ;
- Le renforcement de la sécurité des zones frontalières et l'amélioration du système de gestion conjointe des frontières en créant un observatoire sous régional de la transhumance transfrontalière ;
- L'accélération du rythme des aménagements pour satisfaire les besoins des communautés villageoises et endiguer l'avancée du désert ;
- L'implication des communautés dans la protection des ressources naturelles pour sauver le patrimoine ligneux objet d'un énorme gaspillage depuis que les forêts sont devenues une propriété de l'État.

II. LE DEFI DE L'HERITAGE JACOBIN

Le défi de l'héritage jacobin est un handicap congénital d'incidence directe sur la constitution, la fonctionnalité et l'évolution de l'État africain francophone. Il s'agit d'un phénomène qui corrode l'État et finit par le détruire.

2.1 Le dilemme de l'État postcolonial

L'État mauritanien demeure en pleine genèse après s'être érigé sur des identités en hibernation, qui sont aux commandes de la société et vivaient, avant la colonisation, de manière quasiment indépendante les unes des autres. Il s'agit de tribus, d'émirats, de vestiges de principautés minuscules ou de résidus de royaumes mal éteints. L'on comprend le plaidoyer pour qu'il soit tenu compte de la fragilité de l'État dans un tel contexte et dans celui d'un monde où, paradoxalement, la mondialisation exacerbe le conflit des identités. Mais il ne faut pas se prévaloir de cet argument pour justifier le centralisme à outrance que les différents régimes arabes et africains n'hésitent pas à adopter comme style de gouvernement au nom du salut public. Il faut aussi se rendre à l'évidence que le centralisme ne permet pas aux citoyens de voir leur propre image dans le miroir de l'État. Les gouvernants mauritaniens ne perçoivent pas cette nécessité et n'en tiennent pas compte dans la construction de l'État, sauf lorsqu'il faut édulcorer la tyrannie. Mais, les placébos qu'ils utilisent sont mal administrés et la difficulté de leur donner une réelle efficacité est un autre défi à relever. Par ailleurs, le mode de gouvernance a fini par se personnaliser au lieu de garantir une répartition équitable des chances et des opportunités publiques.

2.2 La démocratie clonée pour voiler le centralisme à outrance

L'on ne peut croire que la démocratie libérale, produit de la fermentation des idées et des luttes séculaires, fruit de sacrifices des peuples soit tombée du ciel pour des sociétés où l'esclavage est encore une vertu. Ce n'est pas un mépris pour les peuples d'Afrique, mais une appréciation des limites naturelles à l'exercice de la démocratie. Le défi paraît ici d'autant plus dramatique que le pays ne peut vivre ni en démocratie, ni sans elle, et c'est pourquoi il a adopté une démocratie clonée à la mesure d'une société dont la colonisation a gelé l'évolution avant de l'exhumer pour lui donner l'illusion de bâtir des États. Nous votons une constitution, créons des collectivités locales, un parlement, des partis politiques. Mais, le processus de décentralisation est presque en panne depuis son avènement, la loi fondamentale n'est pas appliquée et la majorité du Parlement chantent la gloire d'un exécutif omnipotent. Les libertés n'aident pas à empêcher les abus les plus flagrants d'autorité et de gouvernance. Les équipes civiles et militaires sont incapables de faire aboutir le projet d'État dont la genèse peut s'interrompre à tout moment pour laisser aux entités précoloniales le loisir de prendre leur revanche sur la modernité. L'armée saisit alors l'occasion d'invoquer une rupture de l'Histoire, pour s'emparer du pouvoir et engager le pays vers une destination plus dramatique.

2.3 Limites de l'action de l'État et de ses partenaires

L'État n'est pas capable de mettre fin au centralisme que nourrissent la volonté et les réflexes des corps de fonctionnaires opposés à toute forme de décentralisation. C'est pourquoi les mouvements victimes de l'illusion séparatiste pensent, à tort, que ce mode de gouvernance ne saurait suffire à réaliser leur dessein. Par contre, la stratégie des partenaires dans ce domaine est fondée sur la perception de celle-ci en tant que moyen de stabiliser l'État, d'apaiser les conflits identitaires et de donner aux pouvoirs locaux le cadre de participation à la construction nationale. L'Union européenne, le Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Japon la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement apportent un précieux concours à la réussite d'une telle stratégie. Cependant, en dépit de leurs efforts le train de la décentralisation demeure bloqué à cause de la peur de l'État de subir les effets négatifs de son propre démembrement. Or, c'est bien cette peur qui a été en partie responsable de l'échec des processus de paix dans certains pays de la région.

2.4 Conclusion/recommandations

Trois recommandations pourraient être formulées pour obvier aux méfaits du centralisme à outrance sur lequel l'État mauritanien est fondé.

- Ouvrir un débat national autour des questions essentielles de refondation de l'État sur la base d'un contrat fédérateur. Il faut se rendre à l'évidence qu'il est plus dangereux de maintenir ensemble des entités socioculturelles qui veulent se séparer ;
- Eliminer le principal obstacle à une vraie décentralisation qui est la peur de l'État de se démembrer. Il faut un effort de sensibilisation des élites dirigeantes afin qu'elles saisissent le lien entre décentralisation, stabilité et développement et comprennent que l'excès de centralisme peut conduire à l'expression maladroite des identités locales, à la tentation séparatiste et à la dislocation des États ;
- Transférer des pouvoirs réels des ressources aux collectivités locales et surtout régionales.

III. LE DEFI DU REGIME MILITAIRE

3.1 Le péché originel du régime militaire

Le régime militaire s'est installé en Mauritanie en 1978, alors que le pays était subjugué par la sécheresse et la guerre du Sahara. La première équipe avait raison de parer à l'éclatement d'un État dont les pouvoirs traditionnels tribaux, émiraux et régionaux n'avaient pas encore reconnu la légitimité. Mais, si le régime militaire remplit le vide, il déclenche une dynamique qui aggrave davantage cette menace, car chaque coup d'État en appelle un autre et affaiblit l'armée en éliminant une partie de son élite. C'est un recommencement éternel de l'Histoire, une nouvelle tribu qui monte au créneau pour régler des comptes à d'autres, de nouveaux hommes d'affaires émergeant du néant et une idole de plus. Le défi de mettre fin à un tel contexte kaléidoscopique se traduit par un nouvel impératif de mettre en place un nouveau système de prévention des coups d'État. Les gouvernants n'ont plus le temps de réfléchir à la menace globale sur le pays ou de se concerter avec leurs collaborateurs qu'ils craignent le plus. L'Armée se substitue aux institutions classiques de sécurité et se détourne de sa mission originelle. Le régime qui agit en son nom devient la source de tous les défis sécuritaires, car, à cause de son instabilité, il empêche le pays de s'inscrire dans la durée. Les ressources ne sont plus affectées au développement mais, concentrées pour répondre à l'impératif de protection des centres névralgiques du pouvoir. L'incapacité de réfléchir à des approches de gestion durable de la diversité se manifeste dès que se pose le moindre problème inhérent aux sociétés plurielles où, pourtant, la cohabitation des différences est une opportunité plus qu'un obstacle.

3.2 La Mauritanie face au défi du régime militaire

L'on ne saurait imputer au régime militaire mauritanien l'entière responsabilité des dérapages et des plaies qui font souffrir le pays et dont le traitement est en lui-même un défi majeur. Les groupes d'officiers qui ont exercé le pouvoir ont toujours été « encadrés » par des civils pris au piège d'idéologies diverses et dont les rivalités amplifient le risque d'instabilité. Ils ont essayé à maintes reprises un retour au régime civil. Entre 1979 et 2005, plusieurs tentatives ont eu lieu pour engager le pays sur la voie de la démocratie mais, à chaque fois, des groupes de civils les ont vouées à l'échec. Toutes ces tentatives de civilisation du système politique avaient échoué en partie avec la complicité de groupes civils qui essayaient d'utiliser le régime militaire comme un cheval de Troie.

Face à la source d'instabilité que constitue le régime militaire, les Mauritaniens ont adopté, une stratégie qui a eu quelques résultats positifs. Toutefois, ils ont besoin de marquer un arrêt pour entamer un large débat autour d'une vision commune de la nature des menaces qui pèsent sur leur pays. C'est une perspective qui semble encore lointaine puisque les conditions d'un tel arrêt ne sont pas réunies. Les coups d'État ne se produisent qu'avec un appui extérieur jugeant que le pays est en réel danger, alors que les juntes qui s'installent au pouvoir craignent, en le lâchant, de subir le retour de manivelle. Si les premières équipes militaires avaient des motivations d'ordre idéologique tirées de la culture révolutionnaire d'après-guerre, celles qui les ont suivies donnent aux coups d'États une autre allure. Les partenaires extérieurs qui ont convaincu les auteurs du dernier coup d'État de la nécessité de négocier un retour à l'ordre constitutionnel² ne semblent plus motivés pour peser de tout leur poids afin d'amener les protagonistes de la scène politique mauritanienne à la table de négociation. Enfin, l'élite

²L'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne, les grandes puissances prise individuellement ont fait pression sur le Général Mohamed Ould Abdel Aziz pour qu'il organise des élections libres en Mauritanie. Ces négociations ont abouti à un accord à Dakar qui n'a pas été respecté.

politique mauritanienne s'avère de plus en plus incapable de formuler un projet de société susceptible d'avoir l'appui des populations et des partenaires extérieurs.

3.3 Des similitudes qui font peur

La Mauritanie vit une situation semblable à celle du Mali, d'où la crainte qu'elle subisse le même sort que lui si des solutions adéquates ne sont pas envisagées pour la mettre hors de la zone des tempêtes.

(i) Les deux pays sont héritiers d'une même tradition jacobine qui sert de fondement à leurs institutions publiques et se sont avérés incapables d'envisager une décentralisation adaptée au contexte sahélien. Cette incapacité empêche les mouvements séparatistes de croire que les réformes de décentralisation puissent offrir le cadre approprié d'expression des identités spécifiques des régions. (ii) Ils ont une zone dont les populations peuvent avoir le sentiment d'être exclues. Le sud mauritanien, habité principalement par des ethnies noires est délaissé depuis que l'État s'est désengagé du secteur agricole. L'Est, frontalier du nord du Mali est aussi négligé par les politiques publiques d'investissement. (iii) Ils ont souffert d'un régime militaire qui a mal réparti les richesses nationales entre les ethnies, les régions et les couches sociales. (iv) Dans les deux pays, les gouvernants se ne sont pas arrivés à éradiquer la corruption, la gabegie, le népotisme et la connivence entre la politique et l'argent.

3.4 Conclusion/recommandations

Le régime militaire peut conduire la Mauritanie à des rivages troubles, ce pays pluriel, traversé par des schismes béants et dont l'élite politique manque d'étoffe et s'avère incapable de dépasser le rêve du pouvoir vers la perception des exigences de son exercice. Il serait souhaitable qu'une initiative veuille bien :

- Demander aux partenaires de ce pays de convaincre le pouvoir et l'opposition de leur incapacité à conduire le pays à bon port sans s'unir étroitement ;
- Adopter une formule de pouvoir permettant à l'armée de revenir dans ses casernes, tout en continuant à contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la définition des orientations du pays ;
- Renforcer la société civile pour qu'elle joue son rôle d'éducation citoyenne et de contre-pouvoir à l'arbitraire.

IV. LE DEFI DU WAHHABISME

Par fracture transversale, nous entendons la fissure divisant de plus en plus la communauté musulmane mauritanienne en deux blocs opposés autour de deux perceptions antagoniques de l'Islam : le wahhabisme et le soufisme véhiculé par de puissantes confréries religieuses.

4.1 La longue marche vers un État confessionnel déguisé

Les Mauritaniens sont, pour la plupart, de confession musulmane, mais la prise en compte de ce fait par les différentes lois fondamentales a évolué depuis l'indépendance. La Constitution du 22 mars 1959 et celle du 20 mai 1961 constataient le fait que la religion du peuple mauritanien est l'Islam et stipulaient que « la République garantit à chaque citoyen la liberté de conscience et le droit de pratiquer sa religion sous les réserves imposées par la moralité et l'ordre public ». Le droit pénal ne pouvait pas encore punir l'apostasie, car chaque Mauritanien était libre de conscience et pouvait choisir toute religion autre que l'Islam. Par contre, la Constitution du 20 juillet 1991 stipule en son article 5 que « l'Islam est la religion du peuple et de l'État ». C'est une révolution radicale consacrant désormais l'État confessionnel non proclamé explicitement.

La confessionnalisation de l'État en 30 ans d'évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- L'apparition dans les années 1970, au sein des milieux scolaires et étudiantins, de courants marxistes ou baasistes réputés laïcs inquiétait le pouvoir politique et les milieux conservateurs obscurantistes avec lesquels l'entente fut matérialisée par la création d'un super Département ministériel chargé de l'Orientation Islamique ;
- L'arabisation de l'enseignement et de plusieurs secteurs de la Fonction publique introduisit dans les hautes sphères de l'État des éléments de culture arabo-islamique liant leur sort à l'aboutissement du processus d'islamisation du système politique par le fait de l'arabisation. L'application intégrale de la charia par le régime militaire et la réforme qu'il entreprit dans ce sens en 1980 fut soutenue par une vaste campagne de prosélytisme dirigée par le Gouvernement lui-même. La ferveur religieuse entretenue par le Chef de l'État ouvrit largement la porte au courant wahhabite, source ultime de l'islamisme violent ;
- La cohabitation des ethnies arabe et noires africaines a commencé à poser des problèmes depuis le début du processus d'arabisation de l'enseignement alors que les rapports interethniques ne sont jamais à un stade

conflictuel³. Les différentes équipes dirigeantes ont estimé que l'islamisation de l'État est un moyen de renforcer l'unité nationale et de donner à l'enseignement un contenu acceptable pour tous.

4.2 Une confessionnalisation dans l'impasse

La réislamisation de l'État ne s'est pas limitée à une arabisation accélérée et bâclée d'un enseignement qui ne produit que des fanatiques, ni à l'application de la charia faisant de n'importe quel lettré en arabe un magistrat, ni à la prise en charge excessive du culte par l'État. L'enseignement religieux continue à se développer sans aucun contrôle public.

L'État se trouve à un carrefour où il est urgent de choisir entre la laïcité et le confessionnalisme. Ou bien, il met fin au processus de confessionnalisation dont les voies sont visibles et doit s'attendre à un retour de manivelle violent. Ou bien, il obéit aux injonctions d'une société passéiste qui croit naïvement au salut d'un retour à un âge d'or imaginaire et tourne le dos à la démocratie, à la modernité et aux impératifs de développement.

Les tares congénitales de l'État et son penchant naturel pour le centralisme à outrance mettent à nu les turpitudes d'un régime militaire subjugué par des efforts consacrés à sa propre sécurité et incapable d'inscrire son action dans la durée. Le caractère confessionnel que l'État a revêtu subrepticement par cécité politique a mis la Mauritanie devant des défis et des enjeux difficiles à surmonter, y compris le risque de réveiller le souvenir d'une vieille guerre oubliée dans un contexte sahélo-saharien trouble.

4.3 Le réveil d'une guerre oubliée

De 1644 à 1674 eut lieu la guerre « Char Bebbà » que de nombreux historiens considèrent comme un conflit entre tribus arabes Béni Hassanes et celles d'origine Sanhaja. On pourrait aussi la qualifier de conflit opposant une vision rigoriste de l'Islam à une autre compréhension plus tolérante, voire libertine de cette religion. Les partisans de la seconde voie étaient plus proches du tempérament de la société maure. Le sunnisme survécut à cette guerre en obéissant aux ordres d'une société dont le cadre spatial et le mode de vie nomade ne s'accommodent pas de trop de restriction. À l'issue du conflit fut établi un modus vivendi tacite sur la base du principe de tolérance dans les limites élastiques de la charia. Mais, cet équilibre était demeuré précaire par manque d'autorité investie du pouvoir de contrainte dans l'espace mauritanien, à l'exception du Fouta où, à partir de 1776, les Almamy remplissaient bien leur fonction régaliennne. Le pays connut une période de terreur et de guerres intertribales qui, à cause de la psychose collective, rendit facile la propagation des confréries religieuses Qadériya et Tijaniya. Celles-ci prirent rapidement racine en recrutant des milliers d'adeptes au sein de toutes tribus et prirent l'allure « d'émirats spirituels », dépassant les clivages tribaux, régionaux et sociaux. L'élite religieuse constituée jusqu'alors de sunnites réagit timidement avant de trouver un compromis avec le soufisme, même si le soufisme et le sunnisme s'étaient durement affrontés sous d'autres cieux.

La culture musulmane mauritanienne enrichit alors son expérience en matière de mariage d'influences diverses en tissant la toile de fond sunnite autour d'un noyau chiite, apport de peuplements venus d'Égypte et du Maghreb et d'un autre soufi, désormais prépondérant. Elle repose sur un triptyque reflétant bien la rencontre de l'Homme du désert avec la culture animiste afro-berbère, ce qui permet de dire que le Mauritanien est sunnite de par son comportement et ses rapports avec autrui, chiite dans ses traditions et soufi dans sa façon de contempler le monde. C'est un triptyque vieux de trois siècles qui sert de fondement à l'Islam de Mauritanie. Cette assertion se vérifie à travers l'appartenance de toutes les ethnies mauritaniennes aux mêmes confréries religieuses. La force de l'obstacle que représente cette réalité à la propagation de l'islamisme violent explique la rage des mouvements terroristes sunnites, après leur occupation du nord du Mali⁴ et de la Libye, contre les mausolées des chefs historiques de confréries. La rapidité et la vigueur avec lesquelles les Maliens, les Mauritaniens, les Sénégalais et les ressortissants de nombreux autres pays d'Afrique avaient réagi contre de tels actes de profanation dénotent leur profond attachement aux dites confrèreries.

Mais ce socle des rapports entre pays et peuples ouest-africains est en train de subir, depuis quelques décennies, une érosion rapide du fait du wahhabisme, ennemi juré du soufisme et du chiisme. Le danger de cette obédience est d'autant plus grave que les confréries religieuses, un des principaux remparts contre le terrorisme, font face à de grandes difficultés et viennent de connaître la disparition presque simultanée d'une génération d'illustres chefs spirituels qui ont laissé la place à de jeunes cheikhs souvent sans expérience. Ces nouveaux leaders religieux ont de moins en moins de ressources pour faire fonctionner leur confrérie, à moins d'accepter des dons d'œuvres charitables wahhabites. Or, une telle aide, qui ne « résulte pas d'un philanthropisme désintéressé, correspond à un agenda caché, mais parfaitement établi : la wahhabisation de l'islam

³Voir les événements de 1989-1991 dont il sera question dans un chapitre ultérieur.

⁴C'était le cas en Irak, en Syrie, en Libye.

africain⁵. C'est pourquoi, de la Mauritanie au Tchad et du Niger au Mali, le wahhabisme réalise une percée spectaculaire. Mais tous les États ne sont pas prêts à laisser cet islam rigoriste s'installer »⁶.

4.4 La Mauritanie face à la menace wahhabite

Les gouvernants mauritaniens ont manqué de vigilance et de lucidité en laissant se propager le wahhabisme et son infrastructure humaine et institutionnelle. La lutte entre ésotérisme et positivisme s'est mal achevée par la victoire du premier. Il a fallu deux siècles pour que le second reprenne les armes pour remonter à la surface, en profitant de l'ombre de l'État dont les dirigeants étaient en majorité anti-confrériques. Pour avoir des financements, la Mauritanie avait commencé à faire les beaux yeux aux pays du Golfe exportateurs exclusifs du wahhabisme et certains personnages, émargeant aux registres les plus secrets des palais présidentiels et usaient de leur influence pour séduire par leur discours wahhabite les plus hautes autorités de l'État.

A partir de 1994, la mouvance wahhabite apparut aux gouvernants qui commencèrent à lutter contre elle en découvrant qu'il s'agit d'une pieuvre à trois tentacules : la première se réclame de la démocratie dont elle accepte le jeu, la deuxième fait semblant d'abhorrer la politique et la violence et se limite au discours prosélyte (daoua) et la troisième fait fi de la démocratie et de la morale et se consacre exclusivement au jihad. Depuis lors, les pouvoirs publics mauritaniens sont dans le désarroi et laissent les Mauritaniens face à l'élargissement du fossé entre deux modes de pensées religieux qui sont déjà entrés silencieusement en conflit. L'ancien mode de pensée islamique reposait sur un compromis entre le sunnisme malékite acharite, le chiisme dormant et le soufisme qui est le plus opposé au wahhabisme parfumé de pétrodollars et pour lequel les confréries et leurs chefs sont des vestiges de la gentilité (djahiliya). Peut-on ne pas s'attendre à l'éclatement à tout moment d'une guerre sans merci entre ces deux camps ? Le défi qui transparait alors est de pouvoir arrêter à temps la montée du wahhabisme qui menace tous les pays de la région sahélo-saharienne, en particulier la Mauritanie, le Mali et le Sénégal. On ne peut cependant compter ni sur les États, ni sur la plupart des organisations de la société civile qui sont incapables d'agir contre la pieuvre wahhabite, car ils savent que celui « qui paye commande ». Même le Maroc, qui est un État millénaire et dont le roi est aussi courageux qu'intelligent, a fini par entrer en alliance avec le mouvement qui constitue le fer de lance du wahhabisme dans le monde.

4.5 Conclusion/recommandations

La lutte de longue haleine contre l'obscurantisme, quintessence réelle de la vision politique, économique et sociale des islamistes wahhabites passe par la démocratisation de la société et non par la répression.

- Trouver le moyen, pour mener le combat contre le wahhabisme, de profiter de la nature libérale des nomades et leur attachement à la liberté de mouvement spatial et spirituel ;
- Faire confiance au soufisme conquérant de grands espaces sociaux et capables d'endiguer les vagues du rigorisme wahhabite désuet et ravageur ;
- Refonder l'État en tenant compte de sa diversité culturelle du pays, en proclamant son attachement à la démocratie et en revenant à la première formulation de la Constitution de 1961, accordant à tout citoyen une liberté de conscience et de culte ;
- Promouvoir une culture démocratique en renonçant à la répression, en habituant les femmes à savourer l'égalité réelle avec les hommes et en libérant les Haratines et autres couches dépendantes de l'emprise de leurs anciens maîtres ou protecteurs ;
- Exercer un contrôle permanent sur les écoles religieuses et supprimer de leurs programmes tout appel à la violence.

⁵ LABEVIERE Richard, « Terrorisme : Au Sénégal, le Wahhabisme gagne du terrain », magazine *Afrique-Asie*, reproduit par le site internet www.dakaractu.com, 21 février 2014. Disponible sur : http://www.dakaractu.com/Terrorisme-Au-Senegal-le-Wahhabisme-gagne-du-terrain_a60612.html [consulté le 05 janvier 2016].

⁶ SPIEGEL Justine, TILOUINE Joan, MADJASRA Nako, CARAYOL Rémi, SEDIK Abba, « Islam ou islamisme : salafisme conquérant au Sahel » [En ligne], *Jeune Afrique*, mis en ligne 24 décembre 2013. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/135159/politique/le-sahel-face-au-salafisme-conqu-rant/> [consulté le 16 janvier 2016].

V. LE DEFI DES SEQUELLES DE L'ESCLAVAGE

5.1 La toile de fond historique de l'esclavage en Mauritanie

En Mauritanie, comme ailleurs, l'esclavage existe sous forme de séquelles de tous ordres ou à travers de nouvelles formes dites contemporaines. Ses survivances existent dans toutes les ethnies mauritaniennes. Les caravaniers ramenaient des esclaves qu'ils achetaient aux marchés du « Bilad Soudan ». Comme l'affirme Alain Mabanckou, bien des Africains noirs avaient créé des réseaux de trafic d'esclaves et ont eu une responsabilité dans la traite de leurs semblables⁷. En Mauritanie, la décadence du système esclavagiste a commencé au début du 19^{ème} siècle, lorsque dans certaines zones oasiennes, les maîtres d'esclaves commencèrent à en libérer les hommes. Au début du 20^{ème} siècle, la société mauritanienne a évolué vers un stade féodal, sous l'effet de la colonisation, de la sécheresse et des disettes chroniques. La « pacification » du pays encouragea la sédentarisation de l'excédent de main-d'œuvre servile par rapport aux besoins de l'activité pastorale. La mobilité n'était plus indispensable en tant qu'arme de survie et les tribus avaient désormais besoin de veiller de près au respect de leurs territoires respectifs que les colons voulaient décloisonner. Ce fut la naissance et la multiplication des *adwabas* ou villages d'anciens esclaves dont les habitants n'étaient plus soumis au régime esclavagiste.

Bien plus tard, le système esclavagiste s'est effondré pour l'essentiel à la suite de la déstructuration du mode de production pastoral consécutive aux cycles successifs de sécheresse. L'élevage était, au milieu des années 1960, le principal secteur où se faisait encore sentir un besoin de main-d'œuvre servile, mais la péjoration climatique entraîna la disparition de la plus grande partie du cheptel mauritanien. Les caprices du climat changèrent la nature des rapports de production dans le pays en sonnant le glas du système esclavagiste dont le motif historique principal était un appel de main-d'œuvre dans le secteur de l'élevage. La désertification, le vieillissement des terres et le délabrement des barrages existants mirent fin aux derniers espoirs de milliers de Haratines ou anciens esclaves qui se ruèrent vers les villes ou la vallée du fleuve Sénégal.

5.2 Les séquelles discriminatoires de l'esclavage

Les personnes encore privées de liberté sont dans leur quasi-totalité des femmes asservies par des familles dirigeantes de la société rurale. Mais, si l'esclavage est devenu presque insignifiant par rapport à ce qu'il était, il y a un demi-siècle, ses séquelles discriminatoires continuent d'exister et de provoquer un schisme horizontal qui risque de déboucher sur un conflit difficile à résoudre. L'expérience a déjà montré que lorsque l'esclavage disparaît, il laisse une fumée dont les descendants de ses victimes continuent de suffoquer. Les comportements demeurent marqués par des réflexes résultant d'un complexe d'infériorité des générations d'anciens esclaves, alors que celles supposées descendre des anciens maîtres développent une attitude de supériorité vis-à-vis des premiers. La barrière entre ces deux sphères apparaît lors de tentatives de mariage défiant cet ordre social « vers le haut ». Mais, il y a d'autres séquelles plus frustrantes et plus traitables dans bien des domaines. La culture dominante demeure esclavagiste à tout point. Devant la justice, les citoyens sont déclarés égaux, mais de nombreux magistrats estiment que l'esclavage ne peut pas être aboli par l'État et que la plupart des Haratines demeurent esclaves, à moins qu'ils n'aient été libérés explicitement par leurs anciens maîtres. Cette interprétation explique la conduite des magistrats qui ferment les yeux sur les crimes esclavagistes. Les travaux manuels sont l'apanage des anciens esclaves, ce qui explique que dans les villes, les Haratines sont les plus nombreux à conduire les charrettes, à travailler comme domestiques, maçons, menuisiers, manœuvres, etc. Dans la campagne, la classification sociale demeure de type féodal au sens moyenâgeux du terme et le mode de production s'organise autour des activités agropastorales.

La fracture sociale apparaît plus nettement à travers le régime foncier rural où existent encore de nombreuses formes d'exploitation de type esclavagiste. Les Haratines ou anciens esclaves souffrent de la fragilité de leur statut foncier et payent des rentes subtiles bien qu'ils soient théoriquement libres. Par leur nouveau statut d'anciens esclaves, ils subissent plus d'oppression, mais ils sont dopés par l'illusion de liberté et, par le droit d'usage des terres qu'ils exercent au même titre que les autres membres de la tribu. Néanmoins, ils doivent la qualité de leur lopin de terre à la volonté du chef de tribu en fonction de leur degré de docilité.

Dans les zones rurales, le métayage cruel persiste et dissimule un rapport esclavagiste. Même dans les zones irriguées, où de grands aménagements ont été réalisés par l'État, les paysans Haratines continuent de payer une forte rançon de servitude aux propriétaires fonciers traditionnels.

5.3 Le traitement des séquelles de l'esclavage

Bien qu'il fût et demeure encore l'expression de la volonté d'une société où dominent les rapports féodaux, l'État mauritanien a, depuis sa naissance, perçu la gravité de sa fracture sociale héritée d'un passé esclavagiste. Les différentes constitutions citées plus haut ont proclamé l'égalité des citoyens et proclamé leur adhésion à la Déclaration universelle des

⁷HART Adrien [En ligne], « Les Africains ont une responsabilité dans la traite des Noirs », www.slate.fr, 16 mars 2012. Disponible sur : <http://www.slateafrique.com/84079/traite-mabanckou-tabou-africain-esclave> [consulté le 25 avril 2016].

droits de l'Homme. Sur cette base et pour répondre aux exigences de politique intérieure et extérieure, l'État a mené contre l'esclavage et ses séquelles une action dont nous analyserons plus loin les résultats. La Mauritanie a ratifié toutes les conventions internationales prohibant la traite des personnes, interdit le travail forcé, aboli et criminalisé l'esclavage, garanti aux anciens esclaves les mêmes droits que les autres membres des tribus propriétaires des terres. Ces mesures sont accompagnées par la création d'une agence ayant pour principale mission la lutte contre les séquelles de l'esclavage et la mise en œuvre de programmes de développement des zones de concentration des anciens esclaves pour améliorer leur accès aux services sociaux de base.

5.4 Conclusion/recommandations

Pour faire face au défi de sa fracture horizontale, la Mauritanie doit définir une bonne stratégie à dimensions multiples, sur la base d'une vision partagée par les Mauritaniens et leurs partenaires au développement. C'est une entreprise qu'il faut envisager sur plusieurs plans.

- Sur le plan juridique et institutionnel, il faut appliquer rigoureusement l'arsenal juridique interne, investir l'Agence Tadamoun de pouvoirs de gestion foncière pour lui permettre de redistribuer au profit des anciens esclaves les terres qu'elle aménage et élever cette agence au rang de Délégation nationale chargé de l'aménagement des adwabas ;
- Sur le plan de la sécurisation des droits fonciers, il faut appliquer rigoureusement l'ordonnance foncière en vigueur pour garantir à chaque paysan son propre lopin de terre et éradiquer le métayage ;
- Sur le plan culturel, il faudrait créer un organisme chargé de la promotion du folklore des adwabas et des idées démocratiques ;
- Sur le plan du renforcement des capacités, il faut former les magistrats en matière de droit humain et en droit processuel et appuyer les organisations de lutte contre l'esclavage, en particulier SOS esclaves, pour leur permettre de redoubler d'efforts dans ce sens ;
- Sur le plan de la sensibilisation, il est nécessaire de vulgariser les lois portant suppression et criminalisation de l'esclavage dans les adwabas.

VI. LE DEFI D'UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES ETHNIES

Le défi d'une cohabitation harmonieuse des ethnies mauritaniennes n'a jamais été aussi préoccupant que dans le contexte actuel de la Mauritanie, où la mauvaise gestion de la crise de 1989 a engendré un lourd passif humanitaire et provoqué dans l'édifice social une fracture dont les remèdes tardent à être appliqués. Comment est née cette fracture, quelle en est la profondeur et quel enjeu représente-t-elle pour la stabilité du pays ?

6.1 De la période précoloniale à l'indépendance

Dans l'espace précolonial mauritanien, les rapports entre ethnies n'ont pas connu de grincement. Il arrivait parfois qu'une tribu maure et une autre peuhle, ouolof ou soninké entraient en conflit, mais c'était souvent des guerres moins sanglantes que celles opposant les tribus maures entre elles. Les relations entre le Fouta Toro (Moyenne Vallée du Sénégal) et l'Emirat maure du Brakna étaient moins conflictuelles que celles entre ce dernier et l'Emirat du Trarza⁸ voisin dont les habitants entretenaient les meilleurs rapports avec ceux de la rive gauche du fleuve. L'interpénétration des populations était telle, qu'elles commençaient, au moment de la pénétration coloniale, à vivre en une symbiose que favorisaient le métissage, le commerce et l'appartenance aux confréries. Sous le régime colonial, les élections qui eurent lieu à la faveur de la Constitution de 1946 n'étaient marquées par aucune connotation raciale. Le premier député⁹ et le premier sénateur¹⁰ de la Mauritanie étaient tous les deux de l'ethnie blanche, mais élus essentiellement grâce au vote des tribus noires.

Les Mauritaniens n'ont pas eu de difficulté à vivre ensemble et à fonder un État commun lorsque vint la vague des indépendances. En 1960, année d'indépendance, le pays n'avait aucun kilomètre de bitume, aucune infrastructure urbaine autre que de petites écoles, de petits centres médicaux et des bâtiments administratifs construits dans les 28 plus grands villages érigés en subdivisions territoriales. Ce dénuement n'avait, toutefois, pas empêché les Mauritaniens à vivre ensemble, alors que les uns pouvaient rejoindre le Maroc et les autres le Sénégal ou le Mali. Après l'accession du pays à l'indépendance, les rapports interethniques n'ont connu que de légères perturbations étroitement liées à l'évolution¹¹ de la place de la langue arabe dans le système éducatif.

6.2 La fracture des années 1990

L'arabisation du système d'éducation n'a pas été aussi souple et lente qu'elle aurait dû l'être, mais à la charge affective qui lui était attachée s'est ajoutée celle déclenchée par la réforme foncière promulguée en 1983 et dont les motivations et les principes fondateurs sont acceptables, pourvu qu'ils soient respectés. Les nationalistes négro-africains de Mauritanie avaient vite qualifié cette réforme d'instrument taillé sur mesure pour spolier les terres de leurs communautés. En 1984, ces groupes formèrent un front qui ne tarda pas à entrer en conflit avec le pouvoir. Celui-ci condamna à mort certains éléments de ce groupe et en jeta d'autres en prison. Ce conflit entre le régime et la mouvance nationaliste noire déboucha rapidement sur une campagne de chasse aux sorcières. Des dizaines de milliers de Noirs furent dépossédés de leurs troupeaux avant de prendre le chemin de l'exil. D'autres furent déportés vers le Sénégal et n'en sont revenus qu'en 2008. Mais, la plus grande plaie a été provoquée par l'assassinat de nombreux militaires dans des conditions qui demandent encore à être élucidées. Cette plaie a sonné le glas d'une cohabitation interethnique qui n'avait pas toujours été gérée intelligemment sous l'État national indépendant.

A la faveur d'une brève éclaircie sous le régime civil qui a dirigé la Mauritanie d'avril 2007 à août 2008, la plupart des Mauritaniens déportés au Sénégal sont revenus et se sont installés dans leurs villages d'origine. Ils ont reçu une aide pour faciliter leur réinsertion et une agence spécialement chargée de leur réintégration a aménagé pour eux de nouvelles terres, foré des puits, consolidé les anciennes habitations et fourni une aide alimentaire d'urgence. Cependant, en matière de traitement de ce qui est communément appelé « passif humanitaire », l'État n'a pas beaucoup avancé. Les veuves des soldats et officiers disparus ont bénéficié de parcelles de terrain urbain à construire. Il reste deux aspects qui n'ont pas bénéficié de traitement adroit, ni même d'un début de solution. D'une part, la plupart des communautés réinstallées sur la rive du fleuve n'ont pas récupéré leurs terres, alors que ces dernières sont encore exploitées par d'autres groupes avec le soutien des autorités publiques. D'autre part, les ayants droits des personnes disparues n'ont pas été indemnisés ni invités à la négociation du contentieux qui les oppose à l'État. Celui-ci et ses partenaires n'ont défini jusqu'ici aucune stratégie pour faire face au défi de ce lourd passif. Ils ont peur, car toute recherche dans ce sens doit commencer par connaître ce qui s'est passé

⁸ OULD SAAD Mohamed, « L'Emirat du Trarza et ses relations avec les royaumes soudanais de la vallée du fleuve Sénégal au cours des XVIIIème et XIXème siècles » [sans date], Département d'histoire/FLSH, Université de Nouakchott.

⁹ Horma Ould Babana.

¹⁰ Eddy Ould Zeine.

¹¹ QUEFFELEC Ambroise, OULD ZEIN Bah, « La longue marche de l'arabisation en Mauritanie », [sans date]. Disponible sur : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/15/queffelec.html> [consulté le 27 décembre 2015].

réellement et les responsables des crimes commis. Or, ces deux conditions sont difficiles à remplir étant donné que parmi les personnes concernées, certaines servent encore dans les forces armées.

6.3 Conclusion/recommandations

Compter sur le temps en espérant que le peuple mauritanien oubliera des crimes commis contre des personnes ou des communautés innocentes et sans défense, semble relever du mépris pour l'Histoire. Pleurer ou prier sur la tombe des victimes et se dire que cela suffit pour fermer des plaies aussi profondes, c'est s'accuser d'une évidente naïveté. Se fier à la force de la communauté de religion de sang et de destin pour effacer le souvenir de la violence c'est s'avouer aveugle. Il s'avère en conséquence indispensable, pour relever le défi de l'impunité, de prendre les mesures suivantes :

- Constituer une commission d'enquête indépendante et courageuse pour savoir exactement ce qui s'est passé lors de ces événements et quels en étaient les vrais responsables ;
- Indemniser les ayants droits des victimes d'assassinat après les avoir identifiées ;
- Restituer aux communautés d'anciens déportés leurs terres et leur en aménager d'autres pour tenir compte de leurs besoins actuels.

VII. LA MAURITANIE FACE AU DEFI DU TERRORISME

La Mauritanie est l'un des pays du Sahel les plus menacés par le terrorisme et ses épiphénomènes réunis sous le vocable de « l'économie criminelle » à laquelle nous avons jugé plus indiqué de consacrer un chapitre distinct. Une enquête à ce sujet a permis de mesurer la gravité de cette menace dans le contexte régional actuel.

7.1 L'évolution de la menace terroriste

La Mauritanie est, de par sa position géographique, au centre d'un Sahel caractérisé comme dit Mehdi Taje « par des logiques de chaos où des espaces d'anomie émergent, risquant d'engendrer une déstabilisation durable de l'océan sahélien, mais aussi, par effet induit, du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest¹² ». Depuis le début des années 1990, la Mauritanie craint les activités terroristes qui avaient pour berceau l'Algérie voisine et pour prolongement le Niger et le Mali. Ses ressources sont essentiellement situées au Nord dans une zone difficile à contrôler et les produits touristiques qu'elle peut développer sont les méharées dans les zones sahariennes. Le gouvernement d'alors fermait les yeux aux passages de groupes terroristes algériens dans la bande frontalière mauritano-algéro-malienne et dans la zone de Lehfeira, au nord de la localité mauritanienne de Bir Moghreïn, l'un des plus grands marchés d'armes, de cigarettes et de drogue de toute la région maghrébine. Mais, en juin 2005, ce deal tacite fut trahi par les jihadistes qui attaquèrent une unité militaire à Lemghaïty, à l'extrémité nord-est du pays. Personne n'avait eu le temps de se demander quelles étaient les motivations de cet acte de la part d'un tel groupe contre un pays qui le ménageait. La réponse était fournie de manière claire par le coup d'État du 3 août de la même année et le pays découvrit sa vulnérabilité et la faiblesse de ses ressources, ainsi que le fait qu'il était devenu, entre temps, un réservoir de recrutement de terroristes. Ses propres ressortissants commencèrent à mener contre lui des attaques répétées, montrant que la Mauritanie du « million de poètes » peut aussi produire autant d'extrémistes. Les arrestations de fondamentalistes avaient révélé qu'ils ont une connexion avec des nébuleuses terroristes opérant au Sahel mais, n'avaient plus envie d'utiliser la Mauritanie pour mener des actions d'éclat comme dans les pays voisins. Ils voudraient plutôt l'utiliser comme dortoir, couloir de passage des stupéfiants, centre potentiel de formation ou carrefour commercial présumé où peuvent s'ouvrir des centaines de magasins de distribution de denrées ou de médicaments. Ils n'ont pas besoin de faire du prosélytisme puisque l'État s'en charge sans se rendre compte que les différentes tendances islamistes se complètent et convergent toutes vers la réalisation du même idéal, celui de l'État islamique.

7.2 La stratégie mauritanienne de lutte contre le terrorisme

La stratégie mauritanienne, telle qu'elle est exprimée par les documents officiels¹³ donne, jusqu'ici, l'impression d'être efficace. Elle s'articule autour de plusieurs axes, à savoir : (i) la création d'un cadre légal de lutte et de répression des actes

¹²Mehi Taje : « Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique », *La Tribune Libre*, n° 19, 30 novembre 2013.

¹³Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, *La Mauritanie face au défi terroriste : De la Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale*, avril 2012, 31 pages.

terroristes, de renforcement des services judiciaires spécialisés dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale ; (ii) le renforcement des moyens militaires d'intervention aussi bien sur le plan matériel et humain que sur celui du renseignement ; (iii) la réalisation de frappes préventives contre l'ennemi dans les zones frontalières orientales du pays ; (iv) l'organisation d'un dialogue avec les groupes terroristes à travers ceux parmi eux qui sont en prison en Mauritanie et, (v) l'instauration d'un contrôle sur les mahadras et autres institutions d'enseignement religieux

La réponse mauritanienne à la menace terroriste se réalise aussi à travers le G5 Sahel qui regroupe, en plus de la Mauritanie, le Tchad, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. La mise sur pied de cet organisme sous régional répond : (i) à la nécessité de concentrer les efforts et les stratégies de lutte contre le terrorisme sur les plus vulnérables, tout en faisant face aux défis de la pauvreté et de la fragilité institutionnelle ; (ii) au désir d'indépendance par rapport aux alliances que peut engendrer la coordination des efforts et des stratégies en matière de lutte contre le terrorisme ; (iii) à l'impératif de faire sortir la stratégie de lutte contre le terrorisme de l'improvisation et de l'inscrire dans la durée au plan structurel, comme une réponse combinée aux impératifs de développement, de gouvernance, d'éducation et de sécurité.

La création du G5 Sahel répond au besoin de prendre en charge cet espace de non droit où se multiplient les sources de risque. Les études montrent que le Sahel ne peut être sauvé de tous ses fléaux sans une intervention multidimensionnelle combinant des réponses adéquates aux impératifs précités d'où la nécessité de mettre en œuvre des axes répondant au besoin (i) d'une bonne gouvernance impliquant le renforcement de la participation des acteurs publics et privés à l'effort de lutte contre le terrorisme ; (ii) d'un développement des infrastructures ayant pour but de renforcer la mobilité entre les États de l'espace du G5 dans le but d'intensifier les échanges entre eux ; (iii) d'une résilience consistant à promouvoir des activités génératrices de revenus pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment les femmes et les jeunes et (iv) d'une action de sécurité et de défense dont le principal pivot est la coopération dans ces domaines.

Le G5 Sahel rencontre plusieurs obstacles dont le caractère drastique des ressources des États, l'interférence des puissances tant régionale qu'internationale et un ancrage institutionnel inadapté.

7.3 La stratégie antiterroriste des partenaires de la Mauritanie

Le cadre légal et institutionnel de coopération et d'harmonisation des stratégies des partenaires de la Mauritanie contre le terrorisme est bien étoffé avec un faisceau de conventions. Parmi les instruments de coopération entre États, on peut citer, pour ce qui concerne la Mauritanie, la Convention arabe sur la répression du terrorisme, de 1998, la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999, complétée par un Protocole de 2004, la Convention de l'Organisation de la Conférence Islamique sur la lutte contre le terrorisme international de 1999. Parmi les stratégies des partenaires de la Mauritanie, ne seront passées en revue ici que celles à caractère multilatéral.

- **La stratégie européenne** de lutte contre le terrorisme vise à renforcer leur stabilité politique, la sécurité ; la cohésion sociale et le système de gouvernance des pays sahéliens ; à améliorer l'accès de leurs populations aux opportunités économiques et aux services sociaux de base ; à affaiblir les groupes terroristes et criminels ; à renforcer les moyens de sécurité dans les zones sensibles et, à aider les organisations continentales et régionales à assumer leurs responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme. Cette stratégie est axée sur les efforts de développement, mais on pourrait faire, en ce qui la concerne, trois observations majeures par rapport aux besoins de la Mauritanie :
 - Les pays de l'Union européenne ont tendance à privilégier leurs priorités individuelles au lieu de se concentrer sur les objectifs communs de lutte contre le terrorisme ;
 - L'aide n'est pas toujours orientée vers le traitement des sources de conflit. Les financements ont cessé depuis une décennie d'aider le Gouvernement à promouvoir une gouvernance foncière acceptable qui peut avoir un impact positif sur le développement agricole, la cohésion sociale, la résorption des séquelles de l'esclavage, le renforcement de l'unité nationale et la stabilité du pays ;
 - Les financements n'atteignent pas les régions éloignées ayant des frontières avec les pays touchés par le terrorisme.
- **La stratégie maghrébine** aurait servi de cadre idéal à la coopération sécuritaire non seulement entre la Mauritanie et l'ensemble du Maghreb, mais aussi entre ce dernier et les pays du Sahel. Toutefois, certains obstacles empêchent encore les pays de cet espace de partager une quelconque vision, en particulier en matière sécuritaire. Nous n'en dirons pas plus que Mehdi Taje dans son article précité où il constate que « les initiatives et positions divergentes des uns et des autres (pays maghrébins) ternissent l'image d'un Maghreb désuni et distant de ses obligations stratégiques communes.
- **La CEDEAO** est l'organisation régionale la plus proche de la Mauritanie, qui en était membre jusqu'en 2000 et, qui a conservé avec elle des formes de coordination permanente, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Elle a défini un cadre régional de prévention des conflits auquel s'ajoute un second pour la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité. La CEDEAO a adopté en 2013, une stratégie de lutte contre le terrorisme basée

sur le fait que ce fléau menace la paix, la sécurité et la stabilité, que les activités terroristes dans la région ont montré la gravité de cette menace pour l'Afrique de l'Ouest et qu'aucun État membre n'en est épargné.

Les États membres doivent veiller à la conception d'un cadre législatif approprié pour la mise en œuvre de cette stratégie, au renforcement de leur coopération et des capacités des forces de défense et de sécurité, à la coordination de leurs efforts et à l'adoption d'un cadre institutionnel pour aider les États membres à prévenir le terrorisme.

- **L'Organisation des Nations Unies** a adopté une stratégie de lutte contre le terrorisme assortie d'un plan d'action visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme à prévenir et combattre le terrorisme. Cette stratégie a également pour but d'étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et de renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies tout en garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

La stratégie onusienne est plus étoffée que celles des organisations régionales, y compris l'Union européenne qui se trouve au centre des défis terroristes. Mais, l'approche des Nations Unies est centrée sur l'appui juridique et institutionnel au profit des États pour leur servir de base arrière légale.

7.4 Conclusion/recommandations

La menace terroriste sur la Mauritanie est plus grave en réalité qu'en apparence. C'est un État vaste, au territoire presque inaccessible autrement qu'avec des moyens difficiles à acquérir. Un pays où les complicités avec les groupes terroristes ne sauraient manquer et où la jeunesse, vivant dans un terrible désarroi, serait prête à assouvir sa haine contre un système politique où, depuis des décennies, la rente du pouvoir fabrique les inégalités et engendre la frustration. Le pays a besoin de :

- Ouvrir un dialogue national inclusif permettant à tous les acteurs et aux partenaires de développement d'identifier les menaces réelles, conjoncturelles et structurelles qui pèsent sur le pays, ainsi que les meilleures voies pour y faire face dans une parfaite cohésion ;
- Promouvoir une culture démocratique en tant que rempart contre le terrorisme. L'approfondissement du système démocratique devrait sortir le pays de sa coquille de démocratie clonée en délogeant les forces traditionnelles obscurantistes qui maintiennent les couches dites inférieures et les femmes dans un état d'esclavage ;
- Mettre l'accent sur le développement des régions frontalières éloignées de la capitale en appuyant les initiatives des communautés de base et leurs organisations pour offrir aux jeunes et aux femmes de meilleures perspectives que l'adhésion aux groupes terroristes.

VIII. LA MAURITANIE FACE AU DEFI DE L'ECONOMIE CRIMINELLE

Par économie criminelle, on entend le trafic d'armes, de cigarettes, de stupéfiants et de personnes. Il faut préciser d'emblée que ce chapitre est une synthèse des informations fournies par diverses sources informelles à réactualiser en permanence, pour suivre l'évolution de toutes ces catégories de trafic dans la sous-région et percevoir leur lien avec le terrorisme et même avec la politique de certains régimes ouest africains et maghrébins.

8-1 Le trafic de stupéfiants

La Mauritanie se trouve au cœur d'un commerce triangulaire de drogues illicites en pleine expansion¹⁴. Elle ne constitue pas un marché pour la drogue à cause de sa pauvreté et de l'attachement de sa population à la religion, mais le trafic de stupéfiants y a commencé au début des années 1980, autour du port de Nouadhibou, à l'époque très fréquenté par les marins russes, sud-coréens, japonais et européens. Le réseau alimentant les marins en cocaïne avait pour origine principale les Iles Canaries. Un peu plus tard, émergea un réseau à Nouakchott patronné par des hommes d'affaires dont on disait qu'ils étaient très introduits auprès de la junte militaire au pouvoir.

¹⁴LUNTUMBUE Michel, *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte*. Note d'Analyse du GRIP, 9 octobre 2012, Bruxelles.
Disponible sur : http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/na_2012-10-09_fr_m-luntumbue.pdf [consulté le 13 janvier 2016]

En 1989, à la suite du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, cette dernière encouragea les commerçants mauritaniens expulsés du Sénégal à s'installer en Guinée Bissau où certains d'entre eux ne tardèrent pas à découvrir « les vertus » de la drogue qu'ils faisaient passer par le Sénégal vers la Mauritanie. Ce réseau avait commencé rapidement à faire transiter le produit par les lignes de la compagnie aérienne mauritanienne qui avait ouvert une liaison entre Nouakchott et Bissau. La cocaïne était ensuite acheminée vers la Libye, l'Europe et le Golfe à travers le Maroc et surtout l'Algérie. Certaines personnalités haut placées dans l'appareil de l'État ne tardèrent pas à exploiter indirectement ce trafic, alors qu'au départ, les petits commerçants installés à Bissau et quelques agents de sécurité frontalière étaient presque les seuls à en profiter¹⁵. Les complicités extérieures de ce trafic de stupéfiants et de cigarettes seraient de taille et la rumeur persistait à dire que les mouvements terroristes destinaient la Mauritanie à la fonction de couloir de passage de ces produits.

8.2 Le trafic d'armes

La Mauritanie est, par excellence le pays de la prolifération des armes légères. Les guerres entre tribus et entre émirats n'y ont cessé qu'au début du siècle dernier. La guerre du Sahara (1975 et 1979) avait pour conséquence de créer, chez les Mauritaniens de toutes les régions, en particulier celles du nord et de l'est, un besoin urgent d'acquérir des armes pour se défendre contre les attaques isolées du Front Polisario. Pour ces raisons, de nombreuses familles mauritaniennes disposent, par réflexe de défense, d'armes légères achetées sur le marché parallèle. A partir de 1990, les éléments du Groupe Islamique Armée¹⁶ (GIA), les irréductibles du nord du Mali et les dissidents du Front Polisario se rencontraient à Lehfeira¹⁷ autour d'un trafic d'armes intense et anonyme. Cette zone était alors un no man's land, la Mauritanie ne voulant y exercer aucun contrôle et estimant qu'il s'agissait d'un marché de vente discrète des produits offerts aux Sahraouis par les œuvres caritatives internationales. D'aucuns disaient d'ailleurs que le Front Polisario aurait pris goût à cette activité de trafic jusqu'au point où, en décembre 2010, trois parmi ses dirigeants furent arrêtés par la Mauritanie¹⁸ et relâchés sur intervention des autorités algériennes ou sahraouis.

8.3 Les menaces résultant de l'économie criminelle

Les impacts de l'économie criminelle sur la sécurité des États et des sociétés sont partout les mêmes. Mais, sur la Mauritanie, ils peuvent être d'une extrême gravité. Les équilibres internes sur lesquels repose le pays sont déjà précaires et les inégalités existantes menacent de déboucher sur des conflits durables, alors que les différents trafics, se développeraient dans une large mesure avec la complicité des milieux tirant leur force de la proximité du pouvoir politique. Or, ces trafics génèrent des fortunes qui élargissent les inégalités et entre les tribus, les régions, les couches sociales et les ethnies, d'où un risque d'autant plus grave que déjà, depuis l'avènement du régime militaire, la rente du pouvoir central participe activement à renforcer les inégalités existantes et à en créer de nouvelles. Il n'est pas exclu que l'aggravation des déséquilibres par le fait de l'accumulation de capitaux mal acquis conduisent à une remise en cause de la légitimité de l'État lui-même. Cette remise en cause, sa source et sa forme dépendront de la rapidité avec laquelle apparaîtra le mariage du pouvoir politique avec la drogue et, en général, avec le trafic de diverses natures. C'est une menace d'autant plus grave que la Mauritanie est un pays où l'imaginaire joue un rôle prépondérant dans la formation de la culture et où rien n'échappe à l'œil vigilant des nomades que sont les Mauritaniens.

L'apparition de nouvelles formes de violence est une autre menace grave, car le pays fait face, non seulement au terrorisme religieux, mais en plus, à une montée sans précédent de la criminalité. Des modes d'assassinat inconnus et inexplicables et des « suicides » nombreux dans tous les milieux sociaux ne peuvent s'expliquer que par des règlements de comptes propres aux réseaux de narcotrafiquants. Si le pouvoir politique ne fait pas un effort appréciable pour montrer l'absence de mariage entre lui et ces réseaux, la société et les partenaires extérieurs ne manqueront pas d'établir un lien entre la montée de la criminalité et celle de l'économie illicite d'une part, et les gouvernants d'autre part. Les forces obscurantistes et les terroristes pourront alors convaincre facilement les Mauritaniens que la meilleure solution pour leur pays serait le recours à l'État islamique après enterrement de toute forme de démocratie. C'est l'objectif ultime des courants islamistes mauritaniens qui comptent sur ce qu'ils appellent « la déconfiture du pouvoir sans intervention extérieure » et qui, en attendant de pouvoir le dire tout haut, renoncent à toute forme de violence apparente.

¹⁵En 1996, eut lieu l'arrestation de cadres policiers qui furent libérés sans procès et réhabilités, car l'enquête pouvait conduire à des barons publics et privés. L'opération fit peur aux petits agents et permit à d'autres plus puissants de reprendre le réseau à leur profit.

¹⁶Premier noyau d'islamistes né en Algérie, après l'exclusion du Front Islamique du Salut (FIS) des élections de 1992.

¹⁷Zone située en territoire mauritanien entre Tindouf et Bir Moghrein (ancien Fort Trinquet).

¹⁸Il s'agit de Sultani Ould Ahmadou Ould Baddi, Farha Ould Hmoud Ould Maâtallah et Mohamed Ould Laâkik qui furent pris en possession d'une grande quantité de drogue.

8.4 La Mauritanie face au défi de l'économie criminelle

La Mauritanie adhère à l'approche de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) telle que définie à l'occasion de l'Initiative de Dakar en 2010 et les objectifs consistent : à réduire la possibilité pour les groupes criminels organisés d'utiliser le territoire national pour le trafic de drogue ; à réorganiser les services de répression et le système judiciaire ; à renforcer la lutte contre le crime organisé et les groupes criminels ; ainsi que les pratiques de corruption et à prévenir l'abus de drogues et en réduire les conséquences sanitaires/sociales négatives.

Les résultats majeurs escomptés de ce programme sont le renforcement de la coopération opérationnelle transnationale et des échanges d'informations, l'alignement du cadre législatif de lutte contre la criminalité transnationale organisée, l'amélioration des capacités des organes du maintien de l'ordre et le renforcement des capacités de protection et de contrôle aux frontières et en matière de criminalistique, ainsi que de la législation nationale et des capacités opérationnelles de la force publique en matière de lutte contre le terrorisme.

8.5 Les stratégies des partenaires

Les partenaires de la Mauritanie ont adopté des stratégies dans l'exécution desquelles elle s'est insérée.

- **L'Union africaine et la CEDEAO** ont initié un plan d'action³⁹ pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime et mis en place un mécanisme pour le contrôle et le suivi-évaluation. Le plan vise à renforcer les capacités des organisations régionales et des États membres pour réaliser une série d'objectifs axés sur la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues, à rechercher et prévenir les drogues, à assurer les traitements requis et la justice pénale contre le blanchiment d'argent. Le programme de l'ONUDC pour la région ouest africaine vise également à renforcer la coopération internationale dans les affaires criminelles, la prévention des conflits, la lutte contre la corruption, la protection des témoins, l'assistance aux victimes et aux mineurs, l'amélioration de l'accès à la justice et l'appui à la réforme pénitentiaire comme alternative à l'emprisonnement.
- **La stratégie européenne** antidrogue définit le cadre politique global et les priorités générales de l'Union dans ce domaine. Elle repose sur les principes fondamentaux du droit et des valeurs fondatrices de l'Union avec pour objectifs de : (i) contribuer à réduire la demande de drogue, la dépendance de ce produit, ses risques et ses dommages sanitaires et sociaux; (ii) perturber le marché des drogues ; (iii) encourager la coordination au niveau européen et international ; (iv) renforcer le dialogue et la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales sur les questions liées à la drogue ; (v) contribuer à une plus grande diffusion des résultats du suivi-évaluation et de la recherches.

8.6 Conclusion/recommandations

La Mauritanie se trouve au centre du cyclone du trafic de la drogue, des armes et des cigarettes, alors que ses moyens pour y faire face sont dérisoires. Son flanc maghrébin ne dispose d'aucun instrument institutionnel régional pour l'aider à maîtriser le flux de produits illicites et de personnes qui traversent son territoire. Elle ne peut s'appuyer sur l'un des deux plus grands pays (l'Algérie et le Maroc) sans en offenser l'autre. Les pays d'Europe, notamment la France et l'Espagne ne peuvent lui offrir un appui au-delà de ce qui est déjà acquis. Dans ce contexte, il serait utile pour la Mauritanie de :

- Réintégrer la CEDEAO en adhérant à tous ses protocoles ;
- Mener une campagne afin d'amener ses partenaires au sein de l'Union du Maghreb Arabe à concevoir une stratégie commune de lutte contre le terrorisme, la drogue et le crime transfrontalier ;
- Négocier des accords bilatéraux de défense avec les pays européens qui l'accepteraient tels que la France, l'Espagne et l'Allemagne ;
- Ouvrir un débat national sur les risques résultant de l'économie criminelle en vue de définir une stratégie sur la base d'une vision partagée desdits risques.

³⁹ONUDC : Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010–2014

CONCLUSION

On pourrait considérer que les principaux défis auxquels la Mauritanie fait face actuellement ne sont pas graves ou urgents. Mais on peut aussi penser le contraire, étant donné le blocage de la situation politique dans laquelle le pays se trouve depuis plus de trois décennies et l'accumulation de maladroites dans la gestion d'un État mal constitué au départ et traversé par des courants qui menacent à tout moment de le placer dans l'œil du cyclone.

Aux inégalités entre couches sociales, notamment entre Haratines et Maures dits blancs, s'ajoutent celles entre les régions. Les potentialités du pays sont concentrées au Nord, au littoral et dans la Vallée du fleuve Sénégal. Les populations des régions centrales et orientales sont appauvries et commencent à se ruier vers d'autres destinations. Or, même si cette réalité est en partie le produit du hasard géologique ou du climat, elle peut être vue comme une différence entre les populations elles-mêmes, en l'absence d'une stratégie adéquate de répartition des investissements publics, dans le but de redresser ce déséquilibre. Une autre forme d'inégalité de fortune est ressentie globalement entre les Maures et les Noirs. Sans doute, peut-on rétorquer qu'il y a beaucoup de pauvres parmi les premiers et quelques riches familles parmi les seconds. On peut aussi constater que les Maures ont une plus grande expérience dans le domaine du commerce, notamment en matière de courtage et de transport caravanier. Ils ont un réseau de distribution dans tous les pays ouest africains et font preuve de grandes capacités d'épargne. Les ethnies noires mauritaniennes n'ont pas une telle expérience mais, si ces arguments sont partiellement fondés, ils ne justifient pas l'inégalité entre ethnies en matière de répartition de la fortune. L'une des causes de cette inégalité réside dans la mauvaise répartition de la rente du pouvoir qui a commencé à élargir le fossé entre Maures et Noirs depuis le début de l'ajustement structurel et de la privatisation de l'économie. En plus, le système éducatif a été fondé depuis 1973 sur un système selon lequel les élèves halpular-en, soninké et ouolof apprennent en langue française alors que les autres apprennent en langue arabe. Ainsi, ce système a favorisé un développement séparé des communautés maures et noires et créé une situation où les enfants du pays grandissent en se tournant le dos et en s'ignorant les uns les autres.

Les mouvements terroristes hibernent dans le pays et l'utilisent comme terrain de formation et de propagande pouvant produire à tout moment des centaines de combattants. L'économie criminelle tente de tutoyer les hautes sphères de l'État et risque de modifier les modèles sociaux existants. Le wahhabisme conquiert sournoisement le terrain de la culture religieuse après avoir été vaincu depuis trois siècles sous une autre appellation.

La désertification avance rapidement et impose aux populations un mouvement incessant vers les zones humides déjà saturées. Dans la vallée du fleuve Sénégal ultime solution pour recaser les vagues d'anciens esclaves sans terre, les conflits interculturels risquent à chaque moment d'éclater et de conduire le pays à une forme de violence jusqu'ici inconnue.

Est-ce suffisant pour qu'on se demande par quel miracle la Mauritanie se tient encore debout et pour combien de temps elle pourra continuer à défier ses propres défis ? Il est certain que les Mauritaniens ont, de par leur mode de vie nomade millénaire, développé une capacité d'improvisation qui leur a toujours permis de survivre aux aléas de leur histoire et du climat. Mais, jusqu'à quand seront-ils capables d'improviser des solutions salutaires ?

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL KADER Isselmou, « Une juste cause mal défendue », *Le Calame*, Nouakchott, 3 septembre 2013.
- Actes du colloque sur l'Administration mauritanienne : contributions aux solutions des défis majeurs, Nouakchott, Institut mauritanien de recherches stratégiques, 11 et 12 février 2014.
- BENSAAD Ali, « Dans les marges du monde, des tribus sahariennes mondialisées. Réseaux commerciaux, réseaux tribaux et connexions politiques mondialisés depuis l'Ouest saharien », *L'année du Maghreb*, VII, 2011, p. 231-249.
- BOULANGER Ariane, GAUTHIER Matthieu, ROSI-SCHUMACHER Kira, « Trafic de cocaïne et impact sur les conflits dans le Sahel. La politique du trafic et l'arme de la coopération », *Paris Global Forum* [En ligne], février 2015. Disponible sur : <http://www.parisglobalforum.org/trafic-cocaine-impact-sur-les-conflits-dans-le-sahel.html> [consulté le 08 janvier 2016].
- BRACHET Julien, « Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Air (Niger) », *Cahier d'Outre-Mer*, numéro 226-227, 2004, p.117-136.
- CILSS, FAO, FEWS NET et PAM, Note conjointe sur l'évaluation des marchés et la situation alimentaire au Sahel, janvier 2012
- COLLOQUE SUR LA GESTION DES FRONTIERES ET DES COMMUNAUTES DANS L'ESPACE SAHELIEN, Déclaration de Bamako, 11 mars 2016.
- FAYE Ibrahima B. Nd., HENAFF Alain, GOURMELON Françoise et DIAW Amadou Tahirou, « Évolution du trait de côte à Nouakchott (Mauritanie) de 1954 à 2005 par photo-interprétation », *Norois*, numéro 208, 2008, p.11-27.
- HART Adrien [En ligne], « Les Africains ont une responsabilité dans la traite des Noirs », *Slate.fr*, 16 mars 2012. Disponible sur : <http://www.slateafrique.com/84079/traite-mabanckou-tabou-africain-esclave> [consulté le 25 avril 2016].
- LABEVIERE Richard, « Terrorisme : Au Sénégal, le Wahhabisme gagne du terrain », magazine Afrique-Asie, reproduit par le site internet www.dakaractu.com, 21 février 2014. Disponible sur : http://www.dakaractu.com/Terrorisme-Au-Senegal-le-Wahhabisme-gagne-du-terrain_a60612.html [consulté le 05 janvier 2016].
- LE ROUX Gaëlle [En ligne], « Les djihadistes du Nord-Mali, nouveaux maillons du trafic de cocaïne vers l'Europe », *France24.com*, 29 octobre 2012. Disponible sur : <http://www.france24.com/fr/20121029-nord-mali-djihadistes-groupes-islamistes-desert-sahel-trafic-drogue-cocaine-amerique-latine-ansar-dine-aqmi-mujao> [consulté le 07 avril 2016].
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, La Mauritanie face au défi terroriste : De la Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale, avril 2012, 31 pages.
- MOULAYE Zeini, *Problématique de la criminalité transfrontalière et le contrôle démocratique du contrôle de la sécurité*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2014.
- NONJON Alain [En ligne], « Le nouveau « Grand Jeu » saharien », *Note hebdomadaire d'analyse géopolitique*, 04 décembre 2012. Disponible sur : <http://notes-geopolitiques.com/le-nouveau-grand-jeu-saharien/>.
- NYIRABIKALI Gaudence, DIARRA Aissé et MAIGA Mariam Djibrilla, *Causes et manifestations des conflits au Mali : Une perspective de la société civile*, Bamako, CONASCIPAL et SIPRI, 2016.
- ONU DC, Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014
- OULD DADDAH Moktar, *La Mauritanie entre vents et marée*, Paris, Karthala, 2003, 670 pages.
- OULD SAAD Mohamed Mokhtar, L'Emirat du Trarza et ses relations avec les royaumes soudanais de la vallée du fleuve Sénégal au cours des XVIIIème et XIXème siècles, Département d'histoire/FLSH, Université de Nouakchott [sans date].
- QUEFFELEC Ambroise, OULD ZEIN Bah, « La longue marche de l'arabisation en Mauritanie », [sans date]. Disponible sur : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/15/queffelec.html> [consulté le 27 décembre 2015].
- SCHEELE Judith, « Tribus, États et fraude : la région frontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, numéro 184, Paris, Éditions EHESS, 2009.
- SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE, « Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel » [sans date].
- TAJE Medhi, « Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique », *La Tribune Libre*, numéro 19, 30 novembre 2013
- THIOLAY Boris [En ligne], « Mali : la guerre de la cocaïne », *l'express.fr*, 21 mars 2013. Disponible sur : http://www.l'express.fr/actualite/monde/afrique/mali-la-guerre-de-la-cocaine_1233028.html
- ZEINO-MAJMALAT Ellinor, REIFELD Helmut, *La crise sécuritaire au Sahel : quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?*, Nouakchott, Konrad Adenauer Stiftung et Le Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques, 2015, 156 pages.



DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

Biographie de l'auteur

Ancien administrateur et ministre et actuellement consultant indépendant, Isselmou ABDEL KADER est spécialisé dans les questions de prévention et résolution des conflits ; dialogue intercommunautaire ; décentralisation et développement local.

Résumé

Les études-pays ont mis en relief notamment la question clé de l'Etat et de sa gouvernance au sein de l'espace sahélo-saharien. Ses relations avec les populations se révèlent être un enjeu crucial quand on sait que les revendications identitaires des minorités peuvent déstabiliser toute une région. Les problématiques de l'extrémisme violent et de la criminalité transfrontalières, entre autres, ont été également soulignées.

Mentions Légales

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016
Responsable : Jan Henrik Fahlbusch,
Représentant Résident
Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik
Fahlbusch

Adresse

Friedrich-Ebert-Stiftung
Badalabougou Est
BP. 428 Bamako - Mali
Tél. : +223-20 22 44 24 • Fax +223-20 22 91 13
Email : info@fes-mali.org
Site web : www.fes-mali.org